



CAVAC

CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES
D'ACTES CRIMINELS

R A P P O R T
A N N U E L

2 0 0 6 - 2 0 0 7



Mot du président

Avoir 15 ans c'est vivre son adolescence. Le CAVAC de Laval a 15 ans, il est à l'heure de ses choix. Nous avons beaucoup entendu parler de consolidation du Réseau des CAVAC cette année. Il est vrai que la capacité de la structure actuelle de financement des CAVAC impose la réflexion sur notre croissance. Pourrions-nous offrir dans le futur les services que nous offrons actuellement ? Sommes-nous rendus au bout de la route, devons-nous nous contenter de parler de consolidation ? Consolider selon le Petit Larousse « c'est rendre plus solide, plus résistant, plus fort », ce n'est pas standardiser et ce ne sera jamais de diminuer les services offerts.

Les choix que nous prendrons comme adolescent de 15 ans détermineront notre maturité. Comment pouvons-nous être plus efficient, identifier le mieux possible les services et les rendre à la personne victime ? Connaissons-nous bien le profil de notre clientèle ? Nos outils de suivis et de statistiques sont-ils pertinents ? Autant de défis à relever sans même qu'il soit question de financement ou d'orientations ministérielles.

Consolider c'est aussi s'assurer d'être encore plus fort par la qualité des interventions de nos employées. Plusieurs d'entre elles représentent les fondations du CAVAC par leur cinq, six, sept, huit et même dix ans d'expériences avec nous. La formation et la stabilité de nos intervenantes sont d'autres façons de se tourner vers l'avenir et d'aller au-delà de la consolidation.

Le CAVAC de Laval est également solide par l'équipe qui compose son Conseil d'administration, des gens impliqués qui proviennent de divers horizons mais qui partagent la même préoccupation :

le service aux personnes victimes. Être membre du Conseil d'administration du CAVAC c'est devenir membre d'une famille, d'un lieu de discussion de grande convivialité où les intérêts personnels ne se résument qu'à l'apport de nos expertises propres à la cause des victimes.

Nous avons les moyens de consolider ; nous sommes en mesure de déterminer une bonne partie de notre développement, de faire des choix éclairés pour améliorer les services aux personnes victimes de notre territoire, et pour ce faire nous n'avons jamais attendu que les autres prennent les initiatives même quand les moyens nous manquaient.

Pour cette année qui se termine et cette autre qui débute, j'aimerais remercier l'implication indéfectible des membres du Conseil d'administration et saluer la nomination de Mme Harel comme vice-présidente. Ses conseils et son approche sont d'une grande aide. Je désire aussi remercier l'équipe du CAVAC pour son grand professionnalisme, son ardeur au travail et pour savoir chaque jour trouver un nouveau sens au mot « travail d'équipe ». Un merci inconditionnel à notre directrice générale, Marie-Claude, pour tout ce qu'elle donne chaque jour au CAVAC de Laval, sa passion et son cœur et merci de m'avoir aidé à passer au travers de cette première année comme président du Conseil d'administration. Et merci à tous nos partenaires pour leur collaboration, leur aide et pour le soutien qu'ils offrent à leur façon aux victimes d'actes criminels.

Yves Devost



L'ANNÉE 2006-2007 EN BREF

Les festivités ont été à l'honneur cette année puisque nous avons célébré le 15e anniversaire du CAVAC à l'automne 2006. Cet événement fut un grand succès! Nous avons été choyés de pouvoir compter quelques clientes parmi les invités. Leur présence a représenté pour nous un gage de leur appréciation. De plus, nous avons eu l'honneur de recevoir Madame la ministre Michèle Courchesne alors ministre responsable de Laval, ainsi que Madame Raymonde Folco députée à la Chambre des communes. De plus, plusieurs représentants de la communauté et certains de nos partenaires étaient présents. Cette occasion nous a permis de célébrer l'œuvre du CAVAC depuis les 15 dernières années.

C'est aussi à l'automne que nous avons amorcé un partenariat international avec l'ADAVIP-53 de Laval en Mayenne (France). L'ADAVIP est le pendant du CAVAC dans plusieurs régions de France. Le partenariat CAVAC/ADAVIP s'inscrit dans le prolongement d'un partenariat initial entre les villes de Laval/Québec et Laval/Mayenne. Nous comptons dans un premier temps, échanger avec cette organisation pour ensuite évaluer les possibilités d'un partenariat plus concret. Dans le cadre de cette association, notre Directrice générale a accordé une entrevue radiophonique à une station de radio locale de la Mayenne et nous devrions recevoir en mai 2007 un représentant de Laval Mayenne.

Au terme de l'année nous pouvons faire un bilan positif quant à l'atteinte de nos objectifs. Bien qu'il nous ait été impossible d'augmenter les effectifs, nous avons usé de créativité pour répartir le personnel de façon à s'assurer de mieux desservir notre clientèle. C'est ainsi que nous avons pu

garantir la présence de deux intervenantes en tout temps dans notre point de service du palais de Justice et garder une personne à plein temps pour le programme « Complément d'aide aux victimes ». Il nous a été par contre impossible d'offrir une troisième soirée à notre clientèle. De plus, tel que prévu nous avons participé à la diffusion de la formation aux policiers en collaboration avec nos collègues des maisons d'hébergement. Ce fut une expérience enrichissante pour le CAVAC qui nous a permis de transmettre notre expertise tout en resserrant les liens avec les policiers et les maisons d'hébergement.

En terme de perfectionnement, plusieurs formations ont été offertes au personnel du CAVAC. Le groupe a semblé apprécier plus particulièrement la formation sur la fatigue professionnelle. Ce fut une occasion privilégiée de se ressourcer en équipe dans un lieu dépaysant et d'élaborer des moyens pour éviter de se retrouver en état de fatigue professionnelle.

Nous sommes fiers de constater, après quinze ans d'existence, la place qu'occupe le CAVAC dans la communauté lavalloise. Le financement obtenu au cours des quatre dernières années nous a permis de développer des services adaptés aux besoins des victimes et d'entrer dans une phase de consolidation importante. Le maintien des acquis sera certainement au centre de nos préoccupations futures.



2. L'ÉQUIPE DU CAVAC

Notre équipe de travail est composée de sept intervenantes, une adjointe administrative et une directrice générale. Elle est complétée par des stagiaires et des animatrices de groupes qualifiées. De plus, nous sommes soutenues par un Conseil d'administration composé de neuf personnes qui nous offrent généreusement leur disponibilité et leur soutien.

ÉQUIPE DE TRAVAIL

Agentes d'intervention :

Sophie Beauchamp
Adriana Bungardean
Carolyne Bureau
Caroline Charrier
Fannie Lussier
Caroline Mailhot
Sabrina Tessier

Adjointe administrative :

Johanne Cardinal

Directrice Générale :

Marie-Claude Côté

Stagiaire :

Annick Letartre

Animatrices de groupe :

Isabelle Bélanger
Antonine Savoie
Tracy Nadeau

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président :

Yves Devost

Vice Président (e):

Serge Bélisle (jusqu'en décembre 2006)
Marie-José Harel (depuis janvier 2007)

Trésorier :

Robert Laverdure

Administrateur (trice) :

Maria Albanese
Lucie Archambault
Michel Parent
Antonine Savoie
Jo-Ann Wemmers

3. LA PERSONNE AU CENTRE DE NOTRE INTERVENTION

Nos types d'interventions ont beaucoup évolué au fil des ans. Depuis 2003, nous sommes ainsi passés à une façon beaucoup plus proactive de rejoindre les personnes en besoin. C'est ainsi que cette année, 1292 personnes ont été rejointes sans avoir initié elles-mêmes leur demande d'aide, par l'entremise du « CAVAC info » ou du « Complément d'aide aux victimes ». Il n'en reste pas moins que 1163 personnes ont elles-mêmes choisi de contacter le CAVAC.

Cela représente une augmentation de 6.9% comparativement à l'année dernière. Pour 454 d'entre elles, un dossier a été ouvert et un suivi à court ou moyen terme a été entrepris. Au total cette année, 16% de plus de personnes victimes d'actes criminels ont eu accès aux services du CAVAC.

	Demandes téléphoniques sans ouverture de dossiers	Dossiers ouverts	CAVAC- info	Complément d'aide aux victimes	Total
2005 - 2006	621	479	746	272	2118
2006 - 2007	709	454	690	602	2455

En continuité avec les années passées, la clientèle du CAVAC est plutôt féminine (74%) et francophone (97%).



74%

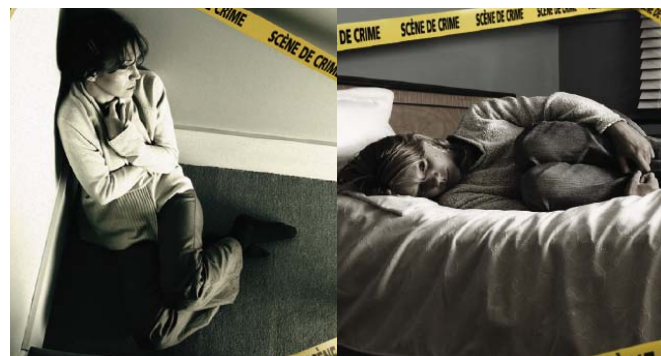


26%

Contexte conjugal et familial 50%

De plus, la majeure partie des délits, soit 50%, ont été perpétrés dans un contexte familial ou conjugal. Tandis que les délits commis par un étranger représentent 14%.

Conjugal	37%
Familial	13%
Étranger	14%



3.1 FICHES SIGNALÉTIQUES

Sur les 1163 personnes ayant effectué un premier contact avec le CAVAC, 709 n'ont pas désiré un suivi mais plutôt de l'information et de l'intervention téléphonique. 1819 services ont été rendus à ces personnes soit en moyenne 2.6 services par personne.

Sur ces 709 personnes, 294 ont été victimes de voies de faits, 92 de menaces, 86 d'agressions sexuelles et 49 de vols qualifiés. De plus, 41 personnes ont été victimes d'un délit contre les biens tel une introduction par effraction, un vol de véhicule à moteur, un méfait ou un vol simple.

Nombre de services par personne	
2005 - 2006	3.5
2006 - 2007	2.6

- 94% Délit contre la personne
- 6% Délit contre les biens

3.2 DOSSIERS OUVERTS

Bien que nous ayons eu un plus grand nombre de demandes téléphoniques cette année, la proportion des personnes ayant eu besoin d'un second contact avec le CAVAC est moins grande que l'année dernière. Nous avons ouvert un total de 454 dossiers comparativement à 479 l'an passé.

Pour les 454 personnes dont un dossier a été ouvert, 3643 services ont été rendus ce qui représente huit services par personne. L'intervention directe auprès des personnes représente 35% des services offerts. Les personnes ayant un dossier ouvert ont pu bénéficier de 986 services d'intervention sociale et de 324 services d'intervention post-traumatique. De plus, 1322 informations sur les droits et recours des personnes victimes, le processus judiciaire, les ressources, la déclaration de la victime ainsi que l'IVAC ont été fournies.

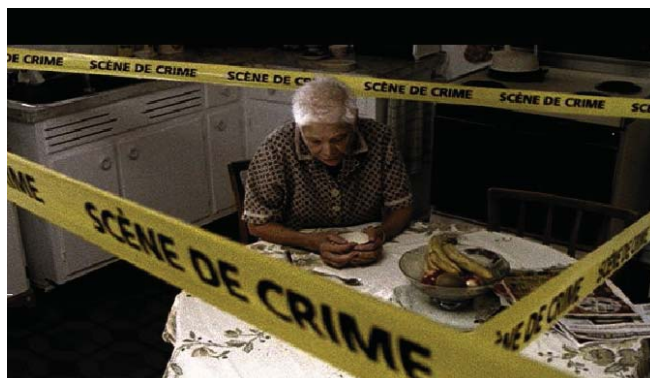
Sur 454 personnes, 191 ont été victimes de violence conjugale, 63 de violence familiale et 58 d'une personne étrangère. Nous avons aussi travaillé auprès de 25 personnes ayant été victime d'un délit en milieu de travail, 34 personnes victimes d'un ami ou d'une connaissance, et 33 dans un contexte de voisinage.

8 services par personne

Les intervenantes ont investi en moyenne 3 heures et demie auprès de chacune des personnes ayant un dossier ouvert au cours de l'année.

Proportion de demande d'ouverture de dossier	
2005 - 2006	43 %
2006 - 2007	39 %

Violence conjugale	42%
Violence familiale	14%
Violence étrangère	13%



3.3 CAVAC INFO.

Dans le cadre de l'énoncé de « Déclaration de services aux citoyens » du ministère de la Justice, s'est établi il y a quelques années, un partenariat avec les CAVAC visant à mieux informer les personnes victimes suite au passage des accusés à la Cour. Le CAVAC a alors été mandaté pour rejoindre les personnes victimes suite à la comparution d'un détenu ou encore l'enquête pro-forma. Cette année, 690 personnes ont été rejointes dans le cadre de ce service et 1468 services ont été rendus aux personnes contactées. Le nombre de services offerts à chacune des personnes a donc augmenté par rapport à l'année dernière. Parmi les informations transmises, plus du tiers concernaient la prochaine date d'audience. Les autres informations transmises par les intervenantes sont le contenu d'engagements, les modalités d'emprisonnement et diverses autres informations importantes à la sécurité des personnes victimes.

La proportion d'hommes bénéficiant du service CAVAC info est beaucoup plus grande que pour les autres services du CAVAC. Elle s'élève à près de 39% (266). Pour 38% de ces hommes le délit a été commis par une personne étrangère tandis que pour les femmes (au nombre 424), dans 45% des cas le délit a été perpétré par le conjoint.

Nombre de contacts effectués durant l'année :	
2005 - 2006	746
2006 - 2007	690

Nombre de services rendus :	
2005 - 2006	1254
2006 - 2007	1468



3.4 COMPLÉMENT D'AIDE AUX VICTIMES.

Services offerts :

Informations :	531
Interventions :	442
Références :	165
Autres :	396
Total :	1534



Délit contre la personne	42 %
Contexte familial ou conjugal	14 %

Nous terminons notre première année complète du programme « Complément d'aide aux victimes » en collaboration avec le Service de protection des citoyens de Laval et les résultats sont surprenants! En effet 733 références ont été effectuées à nos services par les policiers, ce qui représente une soixantaine de personnes par mois. Sur ces 733 personnes, 131 ont été rejointes par le CAVAC info et il n'a donc pas été nécessaire que l'intervenante du « Complément d'aide aux victimes » tente de les rejoindre. Sur les 602 personnes dont la demande a été traitée par le « Complément d'aide aux victimes », 459 ont été rejointes par l'intervenante. Pour les 143 personnes non rejointes, deux messages téléphoniques ont été laissés mais ces personnes n'ont pas retourné l'appel.

L'année dernière, 272 personnes avaient fait l'objet d'un appel dans le programme « Complément d'aide aux victimes » sur une période de 6 mois. Nous constatons donc une augmentation des références de l'ordre de 10%. Sur les 459 personnes rejointes, 98 % sont francophones et 73% sont des femmes. Le crime s'est déroulé dans un contexte familial et conjugal dans 56% des cas. La grande majorité des personnes rejointes avaient été victimes d'un délit contre la personne mais nous avons tout de même aidé quinze personnes victimes d'introduction par effraction et une victime de vandalisme. En tout, 1534 services ont été offerts, en majorité de l'information et de l'intervention psychosociale et en choc post-traumatique.

3.5 DOSSIERS FERMÉS

Pour les 538 dossiers fermés durant l'année, 5060 services ont été rendus ce qui représente une moyenne de 9.4 services par personne. 45% des services rendus consistaient en de l'intervention psychosociale ou post-traumatique. De plus, 358 références à d'autres organismes ont été faites et nous avons effectué 134 accompagnements. Sur ces 134 accompagnements, 46 ont eu lieu à la cour municipale, 38 à la Cour criminelle, un à la chambre de la jeunesse et 35 auprès du procureur.

Sur 1890 informations données à la clientèle, 40% (764) concernaient le processus judiciaire et 15% (282) étaient reliées à IVAC. De plus, les intervenantes ont aidé 93 personnes à remplir la demande IVAC et 25 personnes à remplir la déclaration de la victime.

Services :

Intervention psychosociale ou Post- traumatique	2247
Information	1890
Référence	353
Accompagnement	134
Assistance technique	298
Total	5060

3.6 LES GROUPES

Cette année, 23 femmes ont participé aux groupes pour femmes victimes de violence conjugale. Nous avons tenu deux groupes réguliers de 12 rencontres et un groupe de suivi pour les femmes qui avaient complété le groupe régulier (dix rencontres). Un des objectifs de ces groupes était de briser l'isolement chez les femmes victimes de violence conjugale. Cet objectif a particulièrement été atteint pour les huit femmes ayant participé au groupe de suivi. Des liens solides ont été créés entre elles et, nous l'espérons, pourront leur permettre de continuer leur cheminement.

3.7 LES FORMATIONS

Le personnel du CAVAC renouvelle continuellement ses connaissances pour offrir à notre clientèle les meilleures interventions possibles. Au cours de l'année, notre équipe a participé aux formations suivantes :

- **Formation sur la fatigue de la compassion**
- **Formation de l'Hêtre 2 en Stress post-traumatique**
- **Formation sur les hommes victimes d'abus sexuels**
- **Conférence sur les personnes victimes d'agression sexuelle**

4. L'IMPLICATION SOCIALE ET COMMUNAUTAIRE

Afin de demeurer actif dans la vie communautaire locale et provinciale, le CAVAC a été présent cette année sur plusieurs Tables de concertation dont vous trouverez la liste à la page suivante. Après plusieurs années d'implication, nous nous sommes par contre retirés du CRVJ (Comité régional violence et jeunes) à l'automne puisque le mandat de cette Table n'était plus directement en lien avec notre mission. Bien que nous ne participions plus régulièrement aux activités du CRVJ, nous sommes restés disponibles à participer à certaines rencontres au besoin. Nous avons par ailleurs été sollicités pour faire partie d'un comité de partenaires pour le Centre d'expertise en agression sexuelle Marie-Vincent (CEASMV) et nous avons accepté l'invitation. Le CEASMV est un organisme qui oeuvre auprès d'enfants victimes d'agression sexuelle et qui est présentement en développement. En tant que partenaires nous participons à ce développement ainsi qu'aux orientations du Centre. Dans le cadre de notre implication aux tables de concertation, nous avons participé cette année à l'élaboration du deuxième Forum organisé par le Comité de partenariat en intervention auprès des travailleuses du sexe. Nous avons aussi fait une présentation spéciale aux membres de ce comité concernant les outils pour travailler en violence. Dans le cadre de la Table de concertation en violence conjugale et en agression sexuelle nous avons participé en février dernier au colloque annuel. Sur le plan provincial, nous nous sommes impliqués à titre de représentant du Réseau des CAVAC, à la Table d'évaluation de la loi 1974.1 concernant la résiliation du bail par les victimes de violence conjugale et d'agression sexuelle.

Au cours de l'année nous avons présenté le CAVAC dans plusieurs milieux. Tout d'abord, nous avons répondu à une invitation de l'école

Compétence 2000 en présentant trois ateliers dont le thème était « l'agression sexuelle ». Nous avons aussi donné un atelier portant sur notre programme « complément d'aide » lors du colloque Intersection (police communautaire) ainsi qu'un sur le CAVAC au Forum sur la LSJPA (Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents) en septembre 2006. Nous avons aussi tenu deux kiosques, le premier lors de la journée du droit à la Place des aînés et le second au CEGEP Montmorency.

Cette année, en collaboration avec les policiers de Laval ainsi que les maisons d'hébergement Le Prélude et L'Esther, nous avons actualisé le programme de formation en violence conjugale amorcé l'année dernière. Les intervenantes des trois organisations ont offert de la formation à 22 groupes de policiers entre avril et décembre 2006. Nous avons aussi été sollicités par le Service correctionnel du Canada pour offrir une formation d'une demie journée traitant de la violence conjugale, auprès des agents de libération conditionnelle.

Pour terminer, le CAVAC s'est impliqué dans la formation de plusieurs étudiants cette année. Nous avons tout d'abord reçu une étudiante de criminologie pour un stage à temps plein. Ensuite nous avons permis à deux étudiantes en technique d'intervention en délinquance du CEGEP Maisonneuve de passer une journée avec nous à la Cour du Québec. Nous avons aussi reçu quatre groupes d'étudiants en technique d'intervention en délinquance et en technique de service social pour leur parler de nos services et du choc post-traumatique. Nous sommes conscients de l'importance de ces démarches dans la formation des étudiants et gardons beaucoup d'ouverture à y participer.



TABLES DE CONCERTATION

RÉGIONAL

TABLE EN VIOLENCE CONJUGALE ET AGRESSIONS À CARACTÈRE SEXUEL

REGROUPEMENT DES INTERVENANTS LAVALLOIS EN AGRESSION SEXUELLE (RILAS)

TABLE SOCIO-JUDICIAIRE

COMITÉ DE PARTENARIAT EN INTERVENTION AUPRÈS DES TRAVAILLEUSES DU SEXE À LAVAL

GROUPE A-GIR

COMITÉ INTERNE DE RÉFLEXION EN VIOLENCE CONJUGALE DE LA POLICE DE LAVAL

TABLE DES PARTENAIRES DU CENTRE MARIE VINCENT

PROVINCIAL

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE PLAIDOYER-VICTIMES

RÉSEAU DES CAVAC

SOUS COMITÉ SUR LA LOI 1974.1, « RÉSILIATION DU BAIL RÉSIDENTIEL » (RÉSEAU DES CAVAC)



5. PERSPECTIVES D'AVENIR

Le CAVAC de Laval a été très actif au cours de ses quinze premières années. Nous avons su répondre rapidement aux besoins de la clientèle en développant des types d'intervention et des projets concrets. Nous sommes entrés depuis un certain temps en phase de consolidation et avons amorcé une planification stratégique nous permettant de vérifier si les actions du CAVAC sont toujours aussi judicieuses. Maintenant que l'objectif de consolidation de notre équipe est atteint, nous profiterons de l'année qui vient pour s'assurer du maintien de nos acquis. Nous effectuerons un bilan de chacun de nos programmes dans le but de vérifier s'ils répondent toujours aux besoins des personnes victimes et nous y apporterons des améliorations s'il y a lieu.

Parmi les activités prévues pour l'année, le perfectionnement de toutes les employées continuera d'être prioritaire. De plus, pour faire suite à la campagne de promotion provinciale amorcée il y a quelques années par le ministère de la Justice, nous mettrons en place des initiatives locales nous permettant de mieux rejoindre la clientèle. Nous comptons aussi poursuivre notre partenariat avec la France en intensifiant nos relations de collaboration avec l'ADAVIP-53 de Laval en Mayenne.

Nous entrevoyons donc une belle année imprégnée à la fois de stabilité et de bonification de notre organisation avec, au cœur de nos préoccupations, la personne victime!